

de l'OTAN mais sur des questions plus importantes se rapportant aux prochaines négociations au sommet entre l'Est et l'Ouest et aux préparatifs en vue d'entamer avec l'Union soviétique des pourparlers au sujet du désarmement, tant au Comité des Dix pour le désarmement qu'à la conférence au sommet. On en arriva à une entente quant aux dispositions à prendre en vue de tenir la conférence au sommet et les réunions de la Commission du désarmement, et en vue d'assurer l'entière collaboration de l'OTAN à la prise de position occidentale à de telles réunions.

Sur l'invitation du gouvernement de la Turquie, les ministres des Affaires étrangères se sont réunis à Istanbul du 2 au 4 mai 1960 pour leur réunion annuelle du printemps qui fut surtout consacrée à un examen de l'attitude que se proposent d'adopter les trois puissances négociatrices de l'Ouest à la prochaine conférence au sommet. Après une étude approfondie à ce sujet, on en est arrivé à une entente sur les grandes lignes de l'attitude que devait prendre l'Ouest à l'égard des principales questions du désarmement, de l'Allemagne et de Berlin, et des relations entre l'Est et l'Ouest. Plus tôt, à la fin de mars, les ministres de la Défense ont tenu à Paris une réunion afin d'examiner d'importants problèmes de défense et les dispositions prises pour mettre à exécution les décisions du Conseil dans le domaine de la défense.

La réunion annuelle de 1960 des ministres des Affaires étrangères, de la Défense, et des Finances a eu lieu à Paris du 16 au 18 décembre. Les ministres ont examiné les événements internationaux depuis l'échec de la Conférence au sommet, réaffirmé leurs vues sur l'Allemagne et sur Berlin ainsi que sur les relations entre l'Est et l'Ouest, et formulé l'espoir d'une reprise prochaine des négociations sur le désarmement. A l'égard de la défense, ils ont convenu de l'importance de maintenir l'équilibre requis entre l'armement de type classique et l'armement nucléaire des troupes de l'OTAN; ils ont noté, avec intérêt, le concept d'une force multilatérale d'engins balistiques à portée réduite que proposaient les États-Unis et ont chargé les représentants permanents d'étudier à fond cette idée ainsi que toutes les questions qui s'y rapportent. De plus, ils ont reçu avec faveur des États-Unis l'assurance que ceux-ci maintiendront dans la zone de l'OTAN les armes nucléaires mises à la disposition de l'OTAN.

On a étudié également à cette réunion les problèmes touchant les aspects non militaires de l'établissement d'un programme à long terme et l'on a souligné l'importance de se livrer à d'amples consultations sur le plan politique afin d'en arriver à une coordination aussi étroite que possible des vues nationales et de l'unité d'action.

Durant toute l'année, le Conseil permanent, ainsi que ses commissions subordonnées et son personnel international, ont continué d'accorder leur attention aux événements internationaux, politiques, économiques et militaires d'intérêt immédiat pour l'Alliance; ils ont révisé les plans de défense de leurs membres, étudié les dépenses de fonds affectés aux installations militaires financées en commun (infrastructure) et étudié les mesures requises pour assurer la préparation en temps de paix et la défense passive.

L'apport du Canada à l'OTAN.—Le Canada a continué en 1959-1960 d'appuyer l'OTAN en affectant des troupes à ses commandements unifiés, en fournissant du matériel aux autres pays membres et en participant aux budgets communs. L'apport canadien aux troupes unifiées en Europe a compris un groupe de brigade d'infanterie en poste en Allemagne et une division aérienne composée de douze escadrilles de chasseurs à réaction de modèle récent aux bases de France et d'Allemagne. Au cours de 1959, le gouvernement canadien a décidé de doter la huitième escadrille de chasseurs de jour, à la division aérienne, d'un avion d'attaque et de reconnaissance perfectionné, le CF-104. Par suite de l'établissement du Commandement aérien nord américain (NORAD) en 1958, le Canada participe pleinement avec les États-Unis à la défense du continent nord-américain où se trouvent les principales forces de représailles de l'Alliance et forme une partie intégrante de la zone de l'OTAN. De plus, une partie appréciable des forces navales du Canada a été affectée au Commandant suprême pour la zone de l'Atlantique (SACLANT) en vue de protéger les convois et de défendre la région canado-américaine advenant un état d'urgence.